

Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national du site archéologique « Wichtelcheslay » délimité sur la partie graphique jointe, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 1858/1417, appartenant à la commune de Mersch

Avis du Conseil d'État

(23 mars 2021)

Par dépêche du 21 janvier 2021, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un rapport de la séance du 16 septembre 2020 de la Commission des sites et monuments nationaux, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Mersch du 9 décembre 2020, une description de la parcelle, un plan cadastral ainsi qu'une documentation photographique du site à classer.

Le Conseil d'État constate que le dossier sous examen comporte des avis discordants. Il tient à souligner qu'il n'est pas outillé pour apprécier le bien-fondé des critères subjectifs y soulevés.

Examen des articles

Articles 1^{er} à 3

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Observation générale

Il convient d'écrire « Commune » avec une lettre « c » majuscule.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 21 votants, le 23 mars 2021.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Agny Durdu